

Genève, le 12 octobre 2015

Procès-Verbal de l'Assemblée des délégués du GAPP le 8 octobre 2015

APE présentes : Aire, Bernex, Cayla, Collex-Bossy, Europe, Genêts, Grand-Lancy, Grottes, Hermance, Meyrin-Cointrin, Pervenches-Montfalcon, Plan-les-Ouates, Satigny, Sapay, Versoix, Veyrier-Pinchat, Vieusseux-Franchises

APE excusées : Allières, Bardonnex, Corsier, Jonction, Lully-Sézenove

Comité GAPP : Sandra Capeder, Alisdair Menzies, Stéphane Proust

Membres du comité excusé : Geneviève Rosset, Isabel Neves, Sylvie Binz

Présidence de la séance : Anne Thorel Ruegsegger, coordinatrice GAPP

Procès-verbal : Corinne Pellet, secrétariat GAPP

1. Accueil

Bienvenue aux nouveaux venus, membres des APE de Collex-Bossy, Europe, Genêt, Le Sapay et Plan-les-Ouates ainsi qu'à toute l'assemblée.

2. 20 novembre 2015, Journée internationale des droits de l'enfant « un monde plus juste » présentation du projet de collaboration GAPP/Enfants du monde

Invité Yannick Cochand.

Le projet « un monde plus juste » a été créé pour la 1ère fois en 2014, autour de l'anniversaire des 25 ans de la convention internationale des droits de l'enfant. Des actions ont été menées avec les enfants. La Ville de Genève avait fait une enquête auprès des élèves du primaire en leur demandant: « s'ils avaient l'impression que leurs droits sont respectés ? ». D'autre part, un millier d'élèves ont participé à la construction d'une carte du monde, sur la place des Nations. Les enfants devaient choisir un droit de la convention et l'illustrer, par exemple : se faire soigner, en faisant une petite mise en scène et en se faisant photographier tout en respectant une couleur correspondant à un continent. Ensuite la carte du monde « idéal » où les droits de l'enfant seraient respectés a été construite devant l'O.N.U. Le droit à l'image et à l'identité des enfants a été respecté (les photos étaient à visage découvert ou caché, selon leurs choix. Cette fresque (immense tableau de 2,50 x 4m.) a fait la tournée des écoles genevoises qui ont participé.

Pour cette année, 5 pays différents participeront au projet, le Bangladesh, la Palestine, Haïti, le Burkina Faso et la Suisse (cantons romands). L'idée de cette édition est la construction d'une mappemonde composée de plaques en zinc, de différentes couleurs, correspondant aux continents et sur lesquelles les photos

des enfants (illustrant les droits de l'enfant) seront collées. Le 20 novembre un rallye (jeu de pistes) sera organisé dans 5 salles de gym, des écoles proches de la place des Nations. Chaque salle représentera un continent. Vers 13h, 5 cortèges de couleurs différentes se rendront sur la place des nations où sera installée la mappemonde. La compagnie Zappar a donc sollicité le GAPP et le pédibus afin de collaborer et faire participer bénévolement les parents pour l'encadrement et la conduite des pédibus.

Anne Thorel Ruegsegger : cette action permet aux parents de parler avec nos enfants des droits de l'enfant, dans le monde. La participation à l'animation des rallyes et le coaching des pédibus permet une visibilité du GAPP et du pédibus et met en valeur l'investissement des parents auprès des enfants. Toute personne est bienvenue, amis, grands-parents, etc. pour toute la durée de la manifestation ou partiellement. Environ 50 adultes sont nécessaires.

APE Satigny : le but est de motiver les enseignants à participer ou juste de trouver des parents pour encadrer ?

Anne Thorel Ruegsegger : Tous les enseignants de toutes les écoles genevoises recevront les informations par le DIP, le projet est ouvert à toutes les écoles de Suisse. Les parents peuvent faire de la publicité auprès des enseignants qu'ils connaissent et les diriger vers le site 20novembre.ch.

Les enseignants travailleront à propos des droits de l'enfant en classe avec les élèves. Les enfants rapporteront, à la maison, un flyer explicatif qui donne l'occasion de discuter des droits de l'enfant, en famille, par le biais d'un quizz. Les familles dont les enfants ne participeraient pas à l'activité ont aussi la possibilité de venir à 16h sur la place des nations afin de venir voir la mappemonde.

Par la suite, la mappemonde fera le tour des établissements qui en font la demande (env. 1 à 2 semaines) et ira également dans différents pays. En principe elle sera à Bethleem, sur la place de la nativité, le 10 décembre, pour la journée des droits de l'homme, à Ouagadougou (Burkina Fasso) en février, en juin à Port-au-Prince (Haïti) et en septembre au Bangladesh.

APE Grottes : pourquoi les délais d'inscription sont-ils si courts ?

Yannick Cochand : la participation des écoles et le succès de la manifestation en 2014 rendaient sa reconduction pour 2015, à une formalité mais c'était sans compter sur l'administration. Néanmoins il est tout fait possible de s'inscrire encore et de préparer cette manifestation dans les délais impartis.

APE Grottes : le délai est court pour mobiliser les parents qui encadreront les enfants le 20 novembre.

APE Cayla : demande que la coordination envoie un mail à toutes les APE afin qu'elles puissent communiquer à leurs membres.

3. Approbation de l'ordre du jour et annonce des divers

Ordre du jour approuvé.

Divers :

APE Cayla : à propos de l'atelier de l'école des parents « les devoirs c'est la galère », est-ce que le GAPP pourrait proposer ce thème dans un café de parents ou un atelier pour les parents par le biais des APE. L'école de Cayla est une école en REP, le prix de CHF 120.— est assez élevé.

GAPP : l'atelier proposé par l'Ecole des parents coûte de 120.- et comprend 3 séances, si le prix est trop élevé, une demande d'aide peut être faite auprès de l'école des parents. Autrement une APE peut faire une demande à l'Ecole des

parents d'animer un café de parents, lors d'une soirée, c'est une autre formule. (le coût devrait être d'environ CHF 450.-, à confirmer).

4. Approbation du PV de l'AD du GAPP du 28 mai 2015

PV approuvé.

5. Communications du comité et de la coordination :

Comme présenté en première partie de la séance, le GAPP et le pédibus sont partenaires du projet 20 novembre, Journée des droits de l'enfant.

-La journée internationale à pied à l'école a eu du succès, la coordination remercie les personnes qui se sont investies lors de cette journée festive.

-La cité des métiers a ces locaux auprès l'Office d'orientation professionnelle, 6, rue Prévost-Martin. Des centres associés se situent également à Meyrin, Onex et Annemasse. Son but est l'orientation des élèves dans leurs parcours de formation post obligatoire. Tous les 3 ans a lieu l'Expo à Palexpo, cette année du 3 au 8 novembre 2015. Toutes les classes du cycle d'orientation et les 8P vont s'y rendre. L'Expo est également ouverte à tout public. Les métiers se présentent, parfois de manière interactive et les élèves peuvent discuter avec les professionnels. Cette année, l'Office d'orientation professionnelle a demandé au GAPP et la FAPECO d'être partenaires. Il est important que les parents soient informés et participent à la discussion. Des visites guidées ont été organisées pour les parents, également en différentes langues. Des ateliers pour les parents, sur différentes thématiques sont co-organisés avec la FAPPO et la FAPECO. Toutes les informations relatives se trouvent sur le site du GAPP ou la cité des métiers l'expo <http://www.cite-metiers.ch>.

-La directive sur les sorties scolaires a été refaite et regroupe toutes les sorties scolaires d'un ou deux jours, les camps et les courses d'écoles. Des APE ont alerté la coordination du GAPP, dans certaines écoles, les enseignants ont annoncé ne pas vouloir organiser de camp parce que c'est devenu trop compliqué au niveau administratif. Les enseignants doivent produire un projet avec un objectif pédagogique et éducatif. Concernant l'encadrement et les accompagnants, un extrait de casier judiciaire est demandé pour toute personne qui n'est pas un collaborateur du DIP (tous les employés du département qui travaillent avec des enfants doivent le fournir à leur engagement). Ces contraintes semblent légitimes au GAPP et ne doivent pas servir de prétexte.

APE Satigny : est-ce que les sorties et les camps sont obligatoires ?

GAPP : la DGEO souhaitait inscrire l'organisation des camps dans le cahier des charges des enseignants, seulement elle s'est confrontée à trop d'opposition. En conséquence, ils sont encouragés mais pas obligatoires.

APE Satigny : comme les cours de piscine ?

GAPP : les cours de piscine sont obligatoires en 7P.

APE Hermance : changement, depuis cette année les cours de piscine sont obligatoires en 5^P et plus en 7P. Du coup, les 6P de cette année ne pourront pas bénéficier des cours de piscine.

GAPP : oui en raison de l'introduction du mercredi matin d'école.

APE Aire : est ce que les enseignants peuvent partir en camp, avec leurs propres enfants ?

GAPP : non la directive spécifie bien que les enseignants ne viendront pas accompagnés de leur(s) propre(s) enfant(s). Sauf à titre exceptionnel sur demande écrite et circonstanciée à la hiérarchie.

APE Hermance : plus aucun camp ne sera organisé cette année, à Hermance, suite à de mauvaises expériences.

GAPP : Le GAPP va envoyer la directive à toutes les APE membres, elle devra rester au sein des comités.

-La commission école inclusive est remise en route, 1^{ère} séance a eu lieu lundi, c'est une commission temporaire :

-La commission du fonctionnement réunira le GAPP, la FAPECO, les syndicats des Directeurs du primaire et du cycle, les syndicats enseignants du primaire et du cycle et la DGEO (direction générale de l'enseignement obligatoire). Elle abordera des discussions larges à propos, par exemple, de la grille horaire du cycle en lien avec la grille horaire du primaire, suite à l'introduction du PER et de l'anglais, en primaire ; l'évaluation du mercredi matin, les nouveaux moyens d'enseignement, le harcèlement entre pairs à l'école, les conseils d'établissements, etc. Les rencontres devraient démarrer en novembre.

Le GAPP a besoin de rencontrer régulièrement la direction générale et les partenaires de l'école et ne peut plus accepter d'être informé des changements ou des réformes, via les journaux. Comme par exemple, lors de l'introduction du nouveau carnet de devoirs, où il est fait mention, dans le paragraphe « absences non motivées » qu'une sanction peut être infligée, (mise à l'amende) par la direction de l'établissement.

APE Le Sapay : la directrice a communiqué que toute demande de congé pour les jours avant et après des vacances scolaires ne peut plus être traitée par l'enseignant mais doit lui être transmise et sera refusée, sauf si l'élève a un grand frère ou une grande sœur au CO et qui aurait reçu un préavis favorable de la direction du cycle.

GAPP : ce genre de mesure pourrait pousser les gens à ne pas être honnête et à simplement excuser leur enfant, par la suite, pour maladie.

APE Satigny : est-ce que, lors de la commission temporaire sur l'école inclusive, vous auriez parlé de la communication aux parents, à propos des enfants intégrés ? En exemple, dans une classe un enfant à besoin d'accompagnement parce qu'il souffre de trouble du comportement. Lors de la réunion de parents, aucune communication n'est faite aux parents qui souhaiteraient en parler à leurs enfants pour leur expliquer et aider à l'intégration. Cela semble contraire au bon sens et à l'idée de l'inclusion.

GAPP : c'est bien de relayer au GAPP, ce genre d'information. Normalement un processus doit être fait en classe afin de parler de la différence et des bonnes attitudes à avoir entre élèves. Peut-être que l'enseignante se sent isolée et pas soutenue. Elle n'a peut-être pas été suffisamment accompagnée pour bien gérer la situation et bien communiquer. L'APE peut aller voir la direction pour en parler dans le but non pas de stigmatiser l'enfant mais l'intégrer correctement avec le soutien de tous.

APE Versoix : Est-ce qu'une directive existe concernant l'accompagnement des enseignants lors de l'intégration d'un élève au besoin spécifique ?

GAPP : la volonté au niveau de la direction générale existe mais dans la pratique les personnes « ressource » au sein des établissements ne sont pas toujours là. Depuis la rentrée, 3 établissements primaires participent à un projet pilote avec des équipes pluridisciplinaires. Dans ces écoles sont adjoints à l'équipe enseignante, une infirmière, un médecin, un psychologue et un éducateur. Ils sont là afin de soutenir les enseignants dans des cas comme celui que l'on vient de mentionner pour la partie santé, éducation, etc. pour laquelle ils ne sont pas formés. Le but est de l'élargir à d'autres écoles mais pour cela il faudra obtenir des budgets.

Le comité du GAPP a rencontré Mme Emery Torracinta, mardi, cette séance était commune avec les autres faitières des associations de parents d'élèves. Lors de cette rencontre nous avons parlé la nouvelle loi sur l'instruction publique (LIP) qui a été votée par le parlement. C'est maintenant inscrit dans la loi que les directeurs devront enseigner en plus de leur fonction de directeur. La loi ne précise pas le taux d'activité d'enseignement.

APE Cayla : le nombre de directeurs a été restreint, dernièrement et maintenant en plus ils vont devoir enseigner.

GAPP : il faut attendre le règlement pour voir ce qui y figurera et comment la loi sera appliquée. La magistrate en discutera avec un groupe de travail formé de directeurs.

-Concernant la répartition des vacances sur l'année scolaire, Mme Emery Torracinta nous a informé qu'une étude va être faite par le SRED auprès d'un échantillonnage de familles. Le GAPP a rappelé que des experts avait déjà fait une étude sur la répartition des vacances et le rythme scolaire avant l'introduction du mercredi matin.

Une motion a été déposée par un député, au Grand Conseil, qui demandait une révision de l'organisation des vacances, elle a été largement refusée.

Parallèlement une autre motion concernant l'optimisation du temps scolaire a été déposée, demandant que les élèves travaillent jusqu'en fin d'année scolaire et ne passent plus leur temps à regarder des films ou aller à la piscine les dernière semaines. La longue dernière période après les vacances de Pâques et avant les vacances d'été ne favorise pas cette optimisation, les enfants sont fatigués. C'est pourquoi les enseignants soutiennent le GAPP et souhaitent également une meilleure répartition des vacances. Le jeu politique ne tient pas compte du bienfait de l'enfant.

La magistrate nous a également fait part de son inquiétude par rapport au budget et de sa crainte de ne pas obtenir de dépassement de ne pas pouvoir absorber la hausse démographique prévue à la rentrée de septembre et par conséquent de ne pas pouvoir maintenir le taux d'encadrement.

Une augmentation d'élèves par classe entrainerait forcément une perte de qualité et de prestation. Tous les acteurs de l'école ainsi que les enfants et leurs parents devront se mobiliser s'ils souhaitent maintenir une école de qualité.

APE Versoix : est-ce que le DIP a pu obtenir les ressources nécessaires relatives à l'arrivée massive des réfugiés ?

GAPP : oui, les besoins sont plus important au cycle d'orientation et au postobligatoire. Le canton de Genève perçoit une aide de la confédération, en ce qui concerne les réfugiés.

APE Pervenche Montfalcon : quid de l'école inclusive dans le contexte ?

GAPP : Il faudrait continuer ce qui se fait déjà mais développer plus de projet avec moins de moyens sera difficile.

APE Grottes : comment les APE pourraient se mobiliser et participer à la réflexion afin de réagir et soutenir l'école ?

GAPP : pour l'instant le rôle du GAPP est d'informer ses membres qui informeront à leur tour les parents. Le comité va rester attentif, se tenir au courant et communiquer sur les actions possibles. Egalement maintenir le lien et le soutien au syndicat des enseignants et à l'association des directeurs du primaire.

APE Le Sapay : dans cette logique d'économie, payer des directeurs à enseigner c'est aberrant.

6. Communications des APE

APE Satigny : Est-ce que les règlements sont communs ou chaque établissement à son propre règlement ?

L'APE Satigny a été convié à participer à 2 séances suite à un problème de harcèlement sur les réseaux sociaux, finalement la discussion portait surtout sur l'autorisation du natel à l'école. Après une période sans plus de nouvelles de la direction, les parents ont été convié au vernissage du nouveau règlement qui concerne surtout les devoirs des enfants vis à vis de l'adulte...

GAPP : il n'y a pas une manière de faire pour tous les établissements. Un enseignant démuné peut trouver un soutien derrière un règlement.

APE Cayla : est-ce en lien avec un retour à une discipline plus stricte au cycle d'orientation ?

GAPP : dans ce cas le nouveau règlement semble plus provenir du problème de harcèlement sur les réseaux sociaux pour essayer de mettre un cadre.

APE Satigny : les téléphones sont pourtant toujours acceptés à l'école !

APE Satigny : lorsqu'un parent appelle l'école pour informer d'une absence, la plupart du temps personne ne répond.

GAPP : les directions et le secrétariat gèrent parfois jusqu'à cinq écoles, comme c'est le cas dans votre établissement du Mandement et par conséquent ne peuvent pas répondre à tous les appels.

APE Grottes : les conseils d'établissements ne sont plus mentionnés dans la nouvelle LIP. Est-ce qu'ils dépendront du bon vouloir des directions ?

GAPP : les conseils d'établissements n'ont jamais figuré dans la loi. L'ancien magistrat avait prévu de les inscrire dans le nouveau projet de loi mais Mme Emery Torracinta a préféré qu'ils figurent dans un règlement en invoquant que ces conseils d'établissement ont plus ou moins d'importance selon les ordres d'enseignement. Elle maintient qu'une instance de concertation doit absolument exister dans chaque établissement, mais de manière locale. Le GAPP maintient qu'un cadre de fonctionnement doit être fixé et respecté en définissant la concertation, afin d'éviter la suppression des conseils. Des discussions devraient avoir lieu prochainement avec la DGEO à ce propos. Pour l'instant la directive existe toujours et les conseils d'établissements ne peuvent pas être abandonnés. Des discussions et des adaptations, suite aux nouvelles reconfigurations des établissements, peuvent avoir lieu.

7. Divers

APE Sapay : la nouvelle école Le-Sapay a ouvert ses portes à la rentrée. De nombreux défauts de jeunesse concernant la sécurité dans le préau et sur le chemin de l'école ont été constatés.

GAPP : En ce qui concerne le préau, cela dépend de la commune, les parents et la direction doivent leur signaler. A propos de la sécurité sur le chemin de l'école, l'APE peut envoyer un mail à la coordination du GAPP qui fera le relai avec son contact au DIM (département de la mobilité).

APE Vieusseux Franchise : depuis la rentrée des classes, la direction a décidé d'appliquer le règlement qui interdit aux parents d'accéder à l'intérieur de l'école. Les parents des enfants de 1P à 4P qui avaient pris l'habitude d'aller et venir sont très mécontents et ont menacé certains enseignants et la concierge. Existe-t-il une directive à ce sujet ?

GAPP : le règlement, en principe, stipule que les parents peuvent accompagner leur enfant en classe, jusqu'aux vacances scolaires d'octobre. Cela dépend du règlement de l'établissement. A vérifier s'il existe une directive.

Sandra Capeder / GAPP : Vient d'avoir une expérience lors d'une réunion de classe, à propos de la prise de rendez-vous pour la rencontre individuelle et tient à rappeler que les plages horaires ne doivent pas se limiter à 16h00 17h00 ou midi. Les parents ont le droit d'obtenir des rendez-vous hors des horaires de travail et qui ne nécessitent pas une demande de congé auprès de leur employeur.

Séance levée à 22h30